

"LE JUGEMENT "ERIKI" MET-IL A MAL LE DROIT MARITIME ?"

Matin

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 Introduction par **Henri de Richemont**, Sénateur de la Charente
- 9h10 La réparation des dommages de pollution doit-elle se faire sur le fondement de la Convention CLC ou du droit pénal interne ?
 - La réponse anglaise [M^r **Nick Parton**, avocat à Londres]
 - La réponse italienne [M^r **Angelo Boglione**, avocat à Gênes]
- 9h40 Maître **Luc Grellet** : les conflits de normes [affaire Intertanko]
- 10h00 Monsieur le Professeur **Pierre Bonassies** : La société de classification bénéficie-t-elle de l'exclusion prévue par l'article III(4) de la Convention CLC ?
- 10h15 M^r **Philippe Boisson** : réplique à Pierre Bonassies sur le même sujet
- 10h30 M^r **Chris Kende**, avocat à New York : L'OPA américain, permet-il de poursuivre d'autres personnes que l'armateur ?
- 10h45 Pause ou discussion
- 11h00 Maître **Michel Quimbert** : Un capitaine peut-il être responsable d'une pollution accidentelle ?
- 11h20 Maître **Daniel Soulez-Larivière** : La procédure pénale française est-elle adaptée aux affaires maritimes complexes ?
- 11h45 Débats
- 12h30 Déjeuner au Palais du Luxembourg

Après-midi

- 14h15 M^r **Jean-Paul Christophe**, expert : comment améliorer la sécurité ?
- 14h30 M^r **Olivier Jambu-Merlin** : quel pouvoir de contrôle ou de direction dans la gestion du navire le vetting donne-t-il ?
- 14h45 Maître **Emmanuel Fontaine** : la responsabilité de l'affréteur : pour faute ou pour risque ?
- 15h00 Pause ou discussion
- 15h15 M^{me} **Anne-Sophie Ave** : l'immunité de l'Etat certifiant le navire.
- 15h30 Madame le Professeur **Remond-Gouilloud** : l'atteinte à l'environnement est-il un préjudice juridiquement réparable ? Position du problème.
- 15h45 Argumentation sur le préjudice écologique de Maître **François-Xavier Kelidjian**.
- 16h05 Argumentation en réplique sur le préjudice écologique de Maître **Malik Memlouk**.
- 16h25 Discussion générale
- 17h30 Synthèse par Maître **Patrick Simon**, président de l'AFDM.
- 17h50 Clôture de la Journée Ripert